

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE HAUT SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC à tous les contribuables de la susdite municipalité est donné par la soussignée, Jocelyne Madore, Directrice générale adjointe, que le conseil, à une séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018 a adopté le règlement numéro 91.1-2018 concernant les nuisances.

Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance au bureau de l'hôtel de ville aux heures régulières de bureau.

DONNÉ à Ormstown ce 10 décembre 2018 .



**Jocelyne Madore
Directrice générale adjointe**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Directrice générale adjointe de la Municipalité d'Ormstown certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis susdit en en affichant copies aux endroits désignés par le conseil, le 10 décembre 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 décembre 2018.



**Jocelyne Madore
Directrice générale adjointe**

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE HAUT SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN**

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is hereby given to all ratepayers of said municipality, by the undersigned, Jocelyne Madore, general manager assistant, that the Council, at an ordinary meeting on November 5th, 2018, has adopted by-law 91.1-2018 regarding nuisance.

Anyone interested by the said by-law may take knowledge of it at the office of the town hall during regular office hours.

GIVEN IN ORMSTOWN THIS December 10, 2018



**Jocelyne Madore
General Manager Assistant**

Only the French version is official.